



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 novembre 2020**

L'an deux mille vingt, le douze novembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....32  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame MORA**

**Délibération numéro :**  
**2020/171**

**Convention de servitude de  
passage de réseaux ENEDIS  
- (Rue de la Prise d'Eau –  
parcelles AC n° 320, 318,  
669)**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 19 novembre 2020, que  
la convocation du conseil avait été établie le  
vendredi 6 novembre 2020

La Maire

Vu le Code civil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du CeTerc, qui a été mandaté par ENEDIS pour procéder à des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique,

Considérant que les travaux envisagés doivent emprunter les parcelles cadastrées Section AC n° 320, 318, 669, propriétés communales.

Considérant qu'il est donc proposé de consentir à ENEDIS les servitudes suivantes :

- Réaliser une ligne BT en souterrain depuis le poste de transformation P146 existant jusqu'aux nouveaux coffrets 146-03-10 et 146-03-10A, en traversant les parcelles n° 320 et 318. Le nouveau coffret 146-03-10 sera placé au bord de la parcelle n° 609, dans la haie. La nouvelle armoire 146-03-10A sera placée au bord de la parcelle n° 669, à côté du nouveau coffret 146-03-10.

- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

**ETAIENT EXCUSES :** Daniel DIAZ, Bérénice LACAN, Karine HAUMAITRE

**PROCURATIONS :** Daniel DIAZ pouvoir à Claude ASSIER, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE pouvoir à Philippe RAMONDENC

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Madame Delphine SULPICE, Directrice du service des Affaires Juridiques de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Après avis de la Commission Qualité de Vie en date du 26 octobre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. De consentir à ENEDIS, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000€ euros, dont le siège social est Tour ENEDIS, 34 Place des Corolles, 92079 la Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur Claude HARTMANN, agissant en qualité de Directeur Régional ERDF Nord Midi Pyrénées, 5, avenue Pierre-Gilles de Gennes – 81000 ALBI dûment habilité à cet effet, la convention de servitudes ci-dessus relatée.
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer lesdites conventions à intervenir et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

